

**LE TITRE DU PROJET CONCERNÉ 6211-18-009\_ avril 2003**  
Raccordement SCGM au réseau de Gazoduc TQM dans l'est de l'île de Montréal  
Responsable du promoteur GMi: M. Claude Doré, chef de service d'ingénierie

Extrait authentique du procès-verbal de l'assemblée du conseil d'arrondissement  
Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est

Assemblée du	6 avril 2004
Séance(s) tenue(s) le(s)	6 avril 2004
Numéro de la résolution	CA04 11 04 0097
Numéro de dossier :	1042931004

CA04 11 04 0097 ADOPTION – PREMIER PROJET – RÉSOLUTION NUMÉRO  
PP-10 AUTORISANT LA CONSTRUCTION ET L'OCCUPATION  
D'UN POSTE DE LIVRAISON ET DE MESURAGE DU GAZ  
NATUREL PROJETÉ AUX 13875 ET 13895, AUTOROUTE MÉTROPOLITAINE

(40.002)

Il est proposé par monsieur le conseiller Marius Minier,  
appuyé par monsieur le conseiller Michel Plante,  
et unanimement résolu :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de  
Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles—Montréal-Est (RCA03-11009) , le premier projet de  
résolution numéro PP-10 visant à autoriser la construction et l'occupation d'un poste de livraison et  
de mesurage du gaz naturel projeté aux 13875 et 13895, autoroute Métropolitaine;

QUE ce projet de résolution soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à  
une consultation publique le 28 avril 2004 à 18 h 30, au bureau d'arrondissement situé au 11370, rue  
Notre-Dame Est à Montréal.

ADOPTÉ  
1042931004  
R40.002  
hl

Création : 2004-04-13 11:44 Héliène LEVASSEUR  
projeté aux 13875 et 13895, [=DEUX PROPRIÉTÉS DISTINCTES] [?]  
autoroute Métropolitaine correspondant au lot 1 156 899 du cadastre du Québec,  
circonscription foncière de Montréal - District du Bout-de-l'Île  
Modifications : 2004-04-13 11:44 Dany BARBEAU

**POUR L'ATTENTION DU BUREAU D'AUDIENCE PUBLIC SUR L'ENVIRONNEMENT**  
M. François Lafond président, dame Sylvie Girard commissaire, dame  
Suzanne Bouchard coordinatrice du secrétariat et M. Yvon Deshaies  
analyste.

° fn040617.pdf REMPLACE LES DOCUMENTS fn040604.pdf et fn\_40604.pdf  
° vocable Gaz Métro indistinctement pour: SCGM GMi etc.

## DOCUMENTATION PERSONNELLE

Mon texte s'intitule:

**POUR VOTRE «MÉMOIRE»**

Ce soir je vous lirai les pages 3 à 8 de 42, qui compte six thèmes.

- I UN POSTE DE LIVRAISON ASSEZ «COMPARABLE»  
OBJECTIFS DE GAZ MÉTRO  
AUGMENTATION OU DIMINUTION  
**OBLIGATIONS DE GAZ MÉTRO**
  
- II LE GAZ A SERVI D'ARME CHEZ CERTAINS "EXPERTS"  
**ENQUÊTE**
  
- III IMPUTABILITÉ PROFESSIONNELLE  
**FONCTION EXACTE DE CE NOUVEAU POSTE[?]**
  
- IV SOURCE INTERNET PRO-PLACEMENT ([www.proplacement.qc.ca](http://www.proplacement.qc.ca))  
**re\_FINANCEMENT [?]**  
INFORMATIONS PRIVILÉGIÉES
  
- V **MES SUGGESTIONS ET COMMENTAIRES POUR L'AMÉLIORER**
  
- VI **GRAVE NÉGLIGENCE PROFESSIONNELLE**  
A LA MANIÈRE "DU" DROIT DE LA FAMILLE  
A QUELQUES MOIS DE MA RETRAITE

### CORRECTION

JE VOUS DEMANDE DE REMPLACER LES MOTS «**EXPERTS PARKIN ELMER**»  
à la page 31 de 42 PAR LES MOTS «**INSTRUMENTS PERKIN ELMER**».

POUR VOTRE «MÉMOIRE»  
DOCUMENTATION PERSONNELLE

I            **LE TITRE DU PROJET CONCERNÉ 6211-18-009\_avril 2003**  
Raccordement SCGM au réseau de Gazoduc TQM dans l'est de l'île de Montréal  
Responsable du promoteur GMi: M. Claude Doré, chef de service d'ingénierie

UN POSTE DE LIVRAISON ASSEZ «COMPARABLE»

J'habite à six cents mètres du poste de "détente" 1641, **un poste assez comparable à celui projeté ici.** Je suis Fernand, c'était le nom de mon oncle décédé à dix-huit ans en 1937, sept ans plus tard il avait tracé ma voie. Depuis je me distingue avec les lettres J.E-Fernand qui m'ont servi d'anges gardiens à la Ville. Mais ce soir vous pouvez m'appeler François, Simon ou David et je vous comprendrai quand même. Je vous demande de comprendre qu'à la campagne dès la naissance, chacun de nous a déjà ses 50 ou 60 ans d'histoire à son actif. C'est donc la catastrophe quand un jeune meurt avant l'âge. Mon premier dossier au Service des parcs me demandait de requérir le nom du jeune Daniel D. [**décédé angle Pie IX et Adam**] pour l'éducation du plus grand nombre, mais avez-vous seulement essayé de prendre contact avec une famille au lendemain d'une catastrophe. Un peu comme mon oncle, chaque jeune qui décède laisse lui-même sa trace et chaque orphelin devient aussi un peu notre ancêtre. Pardonnez-moi à l'avance, ce soir donc quand je parlerai à Monsieur le président, je penserai d'abord à Monsieur Tessier.

OBJECTIFS DE GAZ MÉTRO

Gaz Métro est convaincu que la protection de l'environnement passe par une plus grande sensibilisation de la population aux effets de ses actions "sur l'équilibre naturel". **Chez Gaz Métro les principales fuites de gaz naturel proviennent des «postes de livraison».** Toute amélioration de leur «efficacité énergétique» résulterait directement en réduction significative des émissions de gaz à effet de serre. En contrepartie, **chaque nouveau poste de livraison constitue surtout un risque perpétuel sous forme de nouveaux hasards occupationnels.**

Je comprends et accepte le démantèlement des conduites de Gaz Métro sous le Pont Jacques-Cartier, mais depuis plus de vingt ans, je serais surtout d'accord avec le démantèlement de l'usine de liquéfaction du boulevard Henri-Bourassa. **Ce soir je ne m'intéresse donc qu'à ce nouveau «poste de livraison».**

AUGMENTATION OU DIMINUTION

**Entre 1990 et 1997 la déperdition nette de CO<sup>2</sup> de Gaz Métro est passée de 13,8 à 16,1kt de CO<sup>2</sup>.** Au sens commun c'est là une augmentation nette de 17%, mais après avoir convenu que ses principales pertes proviennent des postes de service, Gaz Métro la maquille en diminution de 27% en la présentant par kilomètre de conduite ou 14% par mètre cube livré. C'est absolument indécent quand les émissions GES du Canada sont en croissance de 8% depuis 1990. Comment donc accepter sans réserve ses déclarations volontaires[?]

OBLIGATIONS DE GAZ MÉTRO

Gaz Métro doit protéger la vie humaine **plutôt que de la risquer savamment**, derrière le paravent de la faune, de l'erpéto-faune et de la flore qui survivent naturellement à ses affronts. À mon avis, il suffit d'une variation soudaine de la température extérieure de ses réservoirs Montréalais pour que Gaz Métro décide aveuglément de se "détendre" dans la nature, indépendamment que les conditions s'y prêtent ou non. Pour éliminer les émissions nocives de Gaz Métro sur notre santé, le 28 mars dernier je leur demandais formellement d'installer à même leur bâtiment de télémétrie une station de contrôle météorologique. La réponse de Gaz Métro me laisse croire que j'aurais demandé inutilement,

## POUR VOTRE «MÉMOIRE»

### DOCUMENTATION PERSONNELLE

parce qu'un citoyen ne doit surtout pas s'intéresser à leurs améliorations puisqu'ils tiennent déjà compte de la météo[?] Si la «haute» sensibilité de leurs appareils de télédétection et «surveillance des fuites» ne leur permet pas de connaître la météo distinctement pour chaque poste de service, si leurs techniques de contrôle «à distance de l'usine» deviennent incidemment à l'échelle du Québec un vrai problème de «sécurité publique» tout aussi assujettie aux écarts subits de température qu'aux tremblements de terre, à la fréquence des vols à Dorval plutôt que Mirabel ou au «terrorisme international»... Gaz Métro doit **améliorer sans faute la sécurité publique** des Québécois. L'air respirable ne doit pas contenir plus de 25ppm de CH4.

## II RÉDACTION

### LE GAZ A SERVI D'ARME CHEZ CERTAINS "EXPERTS"

Je suis fonctionnaire municipal et après quarante ans d'une vie Montréalaise très consciencieuse, j'avais choisi pour ma retraite de rénover la vieille résidence campagnarde de mes grands-parents. Je suis architecte et urbaniste, spécialisé en réglementation de zonage, principalement au sujet des usages urbains, de leur codification et géomatrisation jusqu'à l'élaboration de coefficients d'utilisation en regard des risques voisins.

Mais le **vingt-sept mars dernier Gaz Métro anéantissait mon rêve** de redonner vie à ce tout petit noyau de patrimoine [ $\pm 15000m^2$ ] surexposé aux nouvelles misères d'aujourd'hui. A quelques mois de la retraite, je ne pouvais simplement plus respirer dans la maison parce que durant la nuit Gaz Métro nous a «gazé». La Sureté du Québec intervient en région pratiquement lors de chaque décès de nos jeunes. Mon premier réflexe m'oriente immédiatement vers la Sureté du Québec plutôt que les pompiers ou le 911, plutôt surtout que l'échantillonnage de l'air ou la prise de sang. L'effet Gaz Métro à distance "sur l'équilibre naturel" était chez moi un **«crime presque parfait»**. Depuis toujours le **gaz a servi d'arme, pratiquement sans réglementation de contrôle, chez certains «experts»**. Si Gaz Métro prétend être inoffensif à plus de 300 mètres, cette "arme" est démesurée et sournoise puisqu'elle **ne laisse surtout pas de trace**. Mais si la police avec ses limites exactes ou Gaz Métro nous réfèrent à la municipalité, quoi faire donc[?]

### ENQUÊTE

Après enquête, selon Nadine Martin, Gaz Métro aurait décidé dans la nuit de vendredi à samedi de procéder à **«l'entretien annuel du système d'odorisation du poste de livraison de Portneuf»**. Les conditions météorologiques de cette nuit du 27 mars dernier m'ont semblé très particulières en raison d'une brume opaque et d'un... plafond nécessairement très bas qui n'ont pu passer inaperçues même chez Météo\_Média. Moi je crois plutôt qu'il s'agissait véritablement d'une «purge à l'atmosphère» de plus de quinze mille mètres cubes en «télégestion» avec ou sans facturation de 4000\$ avant taxes pour ceux qui auraient commandé cette livraison "exclusive" jusqu'à mon domicile[?] Bref l'enquête de Nadine Martin devrait être immédiatement référée au syndic [syndic@oiq.qc.ca] de l'ordre des ingénieurs.

**Le plan stratégique de développement de la Ville de Portneuf demandait le mois dernier de «maintenir la vigilance concernant les impacts environnementaux des entreprises»**. D'ailleurs le plus jeune de mes voisins immédiats est décédé à trente-huit ans dans sa maison voisine cette même nuit et tout le village en était immédiatement devenu conscient. Moi je réalise simplement **ma chance d'avoir été éveillé** mais pour l'instant je crois être dangereusement exposé «à perpétuité» aux rejets de Gaz Métropolitain.

### III BRÈVE EXPLICATION DE L'INTÉRÊT PORTÉ AU PROJET

#### IMPUTABILITÉ PROFESSIONNELLE

A travers l'information que vous diffusez parcimonieusement au public, les citoyens doivent comprendre que ce plan CC030912ME révisé 040113 et rendu délibérément «illisible» au document [PR5-2.PDF, p.47], ne porte **pas la moindre signature professionnelle mais un LOGO de Gaz Métro**, alors que la loi des ingénieurs [Ch I-9, a.2c+2i+3+24+25] impose au sens commun une **signature d'ingénieur sur une demande formelle d'autorisation publique**. La réglementation est le moyen par lequel notre civilisation exprime ses attentes en matière de comportement responsable des particuliers et sociétés.

À mon avis donc pour éviter de se rendre personnellement imputables vis-à-vis chaque citoyen la direction de Gaz Métro ne répond absolument pas de ses décisions à caractère professionnel, son président à l'exemple de celui d'Hydro-Québec n'est surtout pas membre de l'Ordre des Ingénieurs. Monsieur Tessier ne pourrait plus nous payer une «traite» [faut reconnaître la démesure du geste] qui ne saurait être comptabilisé avant la fin de l'année, malgré tous ses appareils en place. Gaz Métro se dégage de ses responsabilités via **Urgel Delisle Inc**. Gaz Métro présente ainsi de graves problèmes éthiques de sa gouvernance jusqu'à compromettre la sécurité physique des Québécois. La **responsabilité civile de ses sociétaires** (les détenteurs d'unités) **se limite déjà à la valeur de leur placement**. Cette absence d'imputabilité professionnelle vis-à-vis le simple citoyen ajoute à nos inquiétudes et se reflète très exactement dans le traitement de nos plaintes auprès de Gaz Métro.

#### FONCTION EXACTE DE CE NOUVEAU POSTE[?]

En Alberta c'est le gouvernement qui gère les plaintes des citoyens. Pour l'année 1996 donc des 940± plaintes traitées: **16% traitent de sécurité publique**, moins de 10% du torchage, 8,5% des déversements, 7,5% du bruit, **moins de 30% sur l'odeur** et 30% aussi pour les questions relatives aux nuisances, aux animaux, et autres questions sismiques. Des 89 stations identifiables au réseau de Trans-Canada Pipelines, deux seules seraient en Colombie-Britannique, une quarantaine en Alberta, sept en Saskatchewan, cinq au Manitoba, une trentaine en Ontario. Trans-Canada Pipelines ne gère directement qu'une seule station au Québec [Station#148 = ID#6753 lots 194+195].

Toutefois le public ne saurait dire combien de postes de service Gaz Métro opère actuellement[?]

S'agit-il sous différentes appellations de plusieurs «modules» d'un même poste[?]

Combien seraient des POSTES DE «DÉTENTE» **tous ou seulement certains**[?]

Où sont les autres postes de «détente» québécois[?]

Quel hasard donc d'en trouver un dans son voisinage!

- A de mesurage: **mesure du volume et de la qualité du gaz transporté par pipeline**
- B de compression: turbines au gaz poussent le gaz dans le pipeline chaque 80-100km
- C de vente: **mesure du volume de gaz transporté dans le réseau de distribution**
- D d'odorisation: ou station de "services publics" contrôle de pression et débit
- E de livraison: réduction de pression et débit pour utilisateurs commerciaux
- F de desserte: réduction de pression et débit pour utilisateurs résidentiels[?]
- G de torchage:
- H **de pré-détente ou/et de détente**[?]

Le réseau de Gaz Métro est tout simplement rendu illisible! Ici même **quelle est la fonction exacte de ce nouveau poste** projeté 13875 ET 13895, AUTOROUTE MÉTROPOLITAINE avec le #\_\_\_\_[?]

Toutefois **pareilles émissions sollicitent beaucoup notre gorge, nos poumons, notre cerveau** et depuis le décès de Simon, il faut admettre que notre battement cardiaque et notre pression sanguine s'est significativement accrue, sans doute un peu comme chez nos voisins du village.

#### IV PRÉOCCUPATIONS LIÉES AU PROJET ET GAZ MÉTRO

Contrairement aux autres distributeurs qui sont des entreprises incorporées, **Gaz Métro épouse le cadre légal d'une société en commandite**. Son statut légal se rapproche donc de celui des sociétés de fiducie et des sociétés de redevances. Deux points la distinguent cependant de ces dernières.

\_ Le premier : la **responsabilité civile de ses sociétaires** (les détenteurs d'unités) qui se **limite à la valeur de leur placement** alors qu'elle est illimitée dans le cas des détenteurs d'unités de société de fiducie ou de redevances.

Le second point : **Gaz Métro ne distribue qu'une partie de ses flux de liquidités** tirés de son exploitation à ses sociétaires alors que la plupart des sociétés de fiducie ou de redevances en distribuent la presque totalité.

Conséquence: Gaz Métro dispose d'une plus grande **flexibilité pour ce qui est de financer son expansion**. **Gaz Métro se partage également à part égale avec Trans-Canada PipeLines la propriété du pipeline TQM** qui achemine le gaz naturel provenant de l'Ouest canadien vers les Maritimes.

Or, avec la forte poussée du prix de gaz naturel, **Gaz Métro peut difficilement concurrencer Hydro-Québec et... le gaz naturel, à son prix actuel, ne peut que très difficilement rivaliser avec l'huile lourde.**

En 1994, alors que sa part s'échangeait autour de 12 \$, la compagnie accordait une distribution annuelle de 1,17 \$ l'unité. En 2003, cette distribution s'élève à 1,34 \$ l'unité alors que le cours de cette dernière oscille à près de 22 \$. La distribution actuelle donne un **rendement annuel courant de 11,6 % du capital initial investi en 1994.**

Voici quelques liens entre Hydro-Québec et Gaz-Métropolitain

La Société est détenue à 25,3 % par le public et à 74,7 % par **Gaz Métro inc.**, qui est elle-même détenue à 100 % par **Noverco Inc.**, propriété d'Hydro-Québec (41,22 % avec une option sur un bloc additionnel de 9 %), d'Enbridge (32,06 %), de Gaz de France (17,56 %), de Financière Banque Nationale 8,4 % et de la Caisse de dépôt 0,76 %.

S'ajoutent au coût de fourniture **les coûts de transport, d'entreposage et du gaz de compression, une petite quantité de gaz qu'on utilise pour «acheminer» le gaz dans le pipeline.**

«La Régie de l'énergie [Ch.R-6.01] nous autorise à faire un profit uniquement sur le tarif de distribution et c'est celui-ci qui varie selon la consommation.» Et qui évidemment s'additionne aux autres coûts pour en arriver au coût total. **Ce tarif serait aujourd'hui de 0.26068 dollars le mètre cube.**

Source Internet Pro-Placement ([www.proplacement.qc.ca](http://www.proplacement.qc.ca))

Avec cette structure de société en commandite... qui peut quasi-donner la mort sans remord, il ne faudrait pas se surprendre que Gaz Métro assure elle-même ses risques. L'IMPORTANT de mes écrits, vous l'aurez compris, reste souvent à la mine de plomb dans la marge. J'écris des papiers qu'il suffit d'un coup de téléphone pour bloquer... depuis trente ans. En ville je savais d'où venait ce coup de téléphone, mais à une heure du matin à la campagne, ce coup de téléphone cherche plutôt à rester ANONYME.

Quand nos lois pourront-elles reconnaître les récriminations de tous les citoyens Québécois plutôt que les seules plaintes sur livraisons par canalisation à tel ou tel consommateur[?] [Régie de l'Énergie]

**POUR VOTRE «MÉMOIRE»  
DOCUMENTATION PERSONNELLE**

re\_FINANCEMENT [?]

"Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé". Alors que la solidarité et le respect mutuel devraient être l'essence-même des rapports humains, la confiance s'entretient au quotidien ou se détériore à jamais.

Même si  
Gaz Métro paraît être en croissance pour ses sociétaires, Gaz Métro n'assure pas mieux aujourd'hui qu'en 1989 la sécurité publique des Québécois.

Il faut se rappeler qu'en 1989 Gaz Métro appartenait à M. Marcel Dutil de Canam-Manac qui, avec trop peu de ressources-critiques, dirigeait déjà un grand nombre d'ingénieurs. Sa confiance était basée sur de **vrais rapports humains sans l'ombre d'une mauvaise foi**, devenue un peu la marque de commerce de certains professionnels. Hydro-Québec avait alors des «troubles de direction» avec un certain «professionnel».

**INFORMATIONS PRIVILÉGIÉES**

C'est alors qu'à **moins d'une heure d'intervalle** mon épouse signait une requête en divorce et mon employeur me congédiait. Je me suis donc replié chez un avocat avec qui j'avais partagé la même classe au collège pendant huit ans. Beaucoup plus tard j'ai dû comprendre que son bureau d'avocats était directement intervenu chez Gaz Métro depuis novembre 1989..., avec des informations privilégiées glanées dans un dossier en consigne [±six mois?] chez ce premier avocat spécialiste des assurances plutôt que de relation de travail ou de divorce.

Un spécialiste retraité de l'Institut Pinel compare un peu cette société et ses installations adjacentes aux «deux grosses pilules restées sur la table... **pour améliorer l'effet de la médication**». A mon sens l'employeur n'a absolument aucun droit d'imposer ainsi à ses employés un «silence professionnel» en matière de sécurité publique et leur convention de travail devrait être précisée en ce sens.

**V MES SUGGESTIONS ET COMMENTAIRES POUR L'AMÉLIORER**

° référer systématiquement au syndic de l'Ordre des Ingénieurs toute plainte de citoyen en matière de sécurité publique adressée à Gaz Métro

° exiger une signature «professionnelle» accréditée sur chaque document émis par Gaz Métro et ainsi lui permettre de se re-qualifier comme service d'utilités publiques

° A Vancouver un certificat de conformité c'est du sérieux. Ici c'est un procès interminable avec la ville de Chibougamau pour cent dollars d'amende! Quant à la confidentialité selon l'art. 31.8, le promoteur doit démontrer quel préjudice il subirait de leur divulgation. [LRQ c.Q2 et RRQ c.Q2 r1]

° spécifier les améliorations à apporter avec échantillonnage de l'air lors de chaque émission à chacun des postes de «détente» pour garantir une distance critique de trois cents mètres [purge **maximale de 3565** mètres cubes plutôt que 3800] selon la publicité officielle de Gaz Métro

° exiger des dispositions spécifiques sur le cycle de vie entier de ce nouveau poste de service, selon les principes de développement durable, de sa construction à sa mise hors service.

**POUR VOTRE «MÉMOIRE»  
DOCUMENTATION PERSONNELLE**

° à défaut de contrôle météorologique indépendants sur chaque station, un compresseur sur camion devrait d'abord vider les sections de gaz naturel avant les activités d'entretien de jour comme de nuit.

° en prêtant une attention toute spéciale à ses améliorations technologiques lors des procédures d'entretien, limiter les rejets de méthane pendant l'entretien de ce nouveau poste de service. Il suffit de contrôler les petites molécules de méthane qui s'échappent des minuscules interstices dans les soupapes, les raccords et les compresseurs et se transforment en émissions fugitives.

**VI MA POSITION QUANT A SON AUTORISATION OU NON**

**Une émission de plus de 15000 mètres cubes dans une pareille nuit constitue à mon avis une «grave négligence professionnelle» à sanctionner publiquement puisque c'est 150 fois plus que la norme élémentaire de 100 mètres cubes à régir selon les règles de l'art, même si Gaz Métro aimerait mieux calculer en millions de mètres cubes et quantifier ses émissions par kilomètre de conduite.**

**A LA MANIÈRE "DU" DROIT DE LA FAMILLE**

Les Québécois et Montréalais n'auront absolument aucune sécurité physique tant que les deux grosses pilules du spécialiste de l'Institut Pinel ne seront pas rendues dans les entrailles de Saint-Flavien, tant qu'une formule coopérative de gestion du réseau de gaz ne remplacera pas cette «société en commandite», tant que les avocats n'auront pas appris à s'abstenir des décisions hors de leur compétence exacte comme la sécurité publique. Avec ce comité de liaison Gaz Métro+FQM, Gaz Métro aura compris qu'à la campagne le pouvoir des élus s'installe sur des «invitations». Mais **ce sont les citoyens que vous devez convier**. C'est la seule réponse que nous devons réserver à cette sorte de déclaration de guerre ouverte à l'ensemble de la Société Québécoise imposée par le Comité de liaison Gaz Métro+FQM ou sa formation en instituant un mode de communication entre les dirigeants-élus et leurs sujets [nos représentants refusent toute communication «civilisée» à la faveur des "conseils" trop chèrement payés] à la manière du "droit" de la famille chez les avocats... Dès qu'il s'installe chez nous, Gaz Métro aimerait qu'on rédige nos testaments à la mine de plomb... son appropriation de notre patrimoine serait facilité d'autant à coup de PU\_ish PU\_ish.

**A QUELQUES MOIS DE MA RETRAITE**

Après plus de vingt ans de spécialisation à la réglementation de zonage, principalement au sujet des usages urbains, de leur codification et géomatrisation jusqu'à l'élaboration de coefficients d'utilisation en regard des risques voisins, **sans toujours éviter les catastrophes des périodes électorales**, après avoir été «gazé» dans ma résidence à quelques mois de la retraite et en début de vacance, ma relation de confiance à cette société en commandite Gaz Métropolitain serait tout au plus celle que j'accorderais aux juges Mercure, Tannenbaum, Durocher, Mélançon, Macérola et Filiatrault qui ne m'ont jamais accordé le moindre droit de parole dans leur tribunal du divorce. Après à peine une heure dans son bureau, mon premier avocat avait simplement subtilisé ma crédibilité auprès des juges pour ses affaires de bureau. Pour le Barreau ou l'office des professions je n'aurai donc jamais véritablement été SON client.

Nos municipalités québécoises régissent de nombreux aspects de l'industrie du gaz par voie de modification cadastrale, de permis, de règlements sur la sécurité, la prévention incendie, le zonage ou les différents codes construction, plomberie et électricité ou d'autres très spécifiques aux installations avec le gaz. Je suis disponible pour répondre formellement par écrit à toute question relative à ce document. Nous souhaitons tous, par notre présence aujourd'hui, vous témoigner notre confiance que vous prendrez en considération nos réserves explicites et implicites et vous prions d'agréer nos salutations distinguées.



**POUR VOTRE «MÉMOIRE»  
DOCUMENTATION PERSONNELLE**

Pg 1 À 9 **POUR VOTRE «MÉMOIRE»**

Pg 10 À 15 **Émissions nocives dans la nuit de vendredi à samedi dernier du poste de "détente" 1641 situé au poste de livraison #4034 au 132 rue de la Rivière à Portneuf G0A2Y0 adjacent au Gazoduc Trans-Québec et Maritime [sectionnement V23] au 136 rue de la Rivière sans déneigement mais avec interdiction de photo. Plan TC91-0742 révisé sept.99 Repères: géodésique 82L511 TQM 262.319 Hydro-Québec O2W5Y+D7S3H+C0W9H+C0W9K  
TRAITEMENT D'UNE PLAINTÉ CHEZ GAZ MÉTROPOLITAIN**

11 de 42 lettre de Nadine Martin, conseillère, Environnement  
12 de 42 responsabilité professionnelle démocratie et registre canadien d'évaluation  
Imprecisions de météo\_média avec un plafond de cent pieds 040418  
13 de 42 résolution 627-04-2004 Ville de Portneuf et distance critique de 600m  
14 de 42 Mise en demeure fn040328 adressée au siège social de Gaz Métro  
15 de 42 lettre fn950815 à M. Robert Diamant, président Office des Professions

Pg 16 À 22 **SENSIBILISATION DES AUTORITÉS... PAR LES AUTORITÉS**

17 de 42 [non montrés] réseau «illisible» et projet "théorique" de port méthanier  
18 de 42 tableaux des asphyxiants et propriétés (photos de St-Flavien et explosion)  
20 de 42 [non montrée] fiche de requête au fédéral  
<http://www.ec.gc.ca/pdb/quersite/>  
21 de 42 Sommaire sur l'inventaire des émissions des gaz à effet serre GES\_Qc  
22 de 42 Valeurs limites pour les émissions atmosphériques: existants / nouveaux

Pg 23 À 28 **CONTRER LES ÉMISSIONS nocives FUGITIVES AVEC UNE PUBLICITÉ «privée» DE GAZ MÉTROPOLITAIN AUPRÈS DES ÉLUS sans la moindre déclaration obligatoire au registre INRP**

23 de 42 Limite de polluant émis d'une cheminée pour quinze minutes  
24 de 42 poste de "détente" #1641 ne laisse aucun choix aux résidents immédiats  
25 de 42 sommaire 1990-2000 émissions nocives fugitives au Québec  
26 de 42 émissions nocives fugitives selon le gaz et secteur en 2000 au Québec

Pg 29 À 37 **TECHNIQUES "SAVANTES" DE DÉTECTION**

30 de 42 détection des gaz toxiques à l'aide d'un laser CO<sup>2</sup> à fréquence variable  
31 de 42 chromatogramme [en fonction du temps] des experts Perkin Elmer  
32 de 42 Oxydes d'azote NO et NO<sup>2</sup> à Bécancour 1995-2000  
33 de 42 Corporation Environnement Bécancour Inc. Comparaisons Ville/Campagne  
34 de 42 tbl 1 concentration moy. particules suspension 1980-2000 / agglomération  
35 de 42 tbl 2, 3 + 5 ozone 1991-2001 et contaminants 1980-1990-1999  
36 de 42 tbl 4 émissions de SO<sup>2</sup> dioxyde de soufre selon type de source 1990+1999  
37 de 42 poste de livraison #4034 au 132 rue de la Rivière et vue d'ensemble.

Pg 38 À 42 **RÉFÉRENCES ET QUALITÉ horaire DE L'AIR EN RÉGION**

42 de 42 <http://image.gq.mmf.gov.qc.ca/?fif=/pcq/carto/211/carte/2112201.itiff>